



Distr. : LIMITEE

ECA/ENAADVIV/Wshp/03  
5 octobre 2004

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

---

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Atelier préparatoire au quatrième Forum pour le développement  
de l'Afrique (ADF IV) pour les États de l'Afrique du Nord

9 et 10 décembre 2003  
Le Caire

**Tour d'horizon de la gouvernance en Afrique du Nord :  
Recommandations et plan d'action**



## Table des matières

	<b><u>Page</u></b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : Historique et introduction</b> .....	1
1.1 Historique .....	1
1.2 Faits marquants survenus en Afrique du Nord .....	2
1.3 Le projet africain sur la gouvernance .....	3
1.4 Conclusions tirées des rapports nationaux .....	3
<b>DEUXIÈME PARTIE : Points de vue de l’Afrique du Nord sur la gouvernance</b> .....	5
2.1 Consultation sous-régionale .....	5
2.2 Les défis de la gouvernance et la voie à suivre .....	6
<b>TROISIÈME PARTIE</b> .....	11
3.1 Conclusion .....	11
<b>Annexe 1</b>	
Plan d’action	



## PREMIÈRE PARTIE

### HISTORIQUE ET INTRODUCTION

#### 1.1 Historique

1. La participation populaire au redressement et au développement économique de l'Afrique a, au fil des ans, gagné en reconnaissance auprès des gouvernements africains et de leurs partenaires pour le développement, notamment le système des Nations Unies. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (PANUREDA) a d'ailleurs été l'un des principaux fruits de cette reconnaissance. Les autres faits marquants ont été, notamment, trois grandes conférences internationales organisées par l'ONU, les organisations non gouvernementales (ONG) et les gouvernements africains, à savoir la Conférence internationale d'Abuja sur l'Afrique : le défi du redressement économique et du développement accéléré (1987), la Conférence internationale de Khartoum sur la dimension humaine du redressement et du développement de l'Afrique (1988) et la Conférence internationale sur la participation populaire, tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en 1990, au cours de laquelle a été adoptée la Charte africaine de la participation populaire au développement.

2. La bonne gouvernance figure également à l'ordre du jour des réunions internationales depuis la fin des années 80, en particulier à la suite des résultats négatifs des programmes d'ajustement structurel (PAS). Les PAS n'ayant pas permis de surmonter les principaux obstacles structurels et institutionnels à une croissance rapide et soutenue dans les pays africains, des termes et concepts tels que démocratie, société civile, participation populaire, transparence, obligation redditionnelle, droits de l'homme, etc., sont apparus de manière préminente sur la scène de l'économie du développement. En effet, alors que les PAS étaient surtout axés sur la maîtrise des prix grâce à la libéralisation, à la déréglementation et à la privatisation, c'est aujourd'hui la question relative aux institutions appropriées, incarnée par les expressions « gouvernance » ou « bonne gouvernance », qui est devenue la pierre angulaire du programme de développement.

3. Les questions relatives à la bonne gouvernance figurent parmi les préoccupations de l'Afrique depuis un certain temps, mais ce n'est que récemment qu'ont été reconnus et exposés les rapports intrinsèques entre la bonne gouvernance et le développement humain durable, y compris la réduction de la pauvreté. C'est ainsi que dans le document relatif au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les dirigeants ont reconnu que la croissance et le développement étaient fortement tributaires d'un grand nombre de facteurs politiques, notamment la gouvernance économique et politique, ainsi que la bonne gestion des entreprises, qui sont des conditions préalables au développement durable. La capacité de l'État de poser le cadre institutionnel propre à favoriser la bonne gouvernance est essentielle à l'interaction entre, d'une part, le développement économique et la gouvernance politique et, d'autre part, la gouvernance économique et la bonne gestion des entreprises. Dans le NEPAD, il est également souligné que le bon fonctionnement des institutions publiques africaines appelle d'importantes mesures de réforme et de renforcement des capacités. Les réformes institutionnelles doivent être axées sur les points suivants :

- Renforcement de l'administration et de la fonction publique ;
- Contrôle parlementaire ;
- Promotion d'un processus décisionnel concerté ;
- Adoption de mesures efficaces pour combattre la corruption et le détournement de fonds ;
- Réformes judiciaires.

4. C'est dans ce contexte que de nombreux pays africains, notamment ceux d'Afrique du Nord, ont récemment pris d'importantes mesures visant à renforcer la gouvernance, l'objectif global étant d'améliorer les perspectives de développement humain durable.

## **1.2 Faits marquants survenus en Afrique du Nord**

5. Les pays d'Afrique du Nord continuent de connaître une croissance sociale et économique remarquable, qui va de pair avec la mise en place de mécanismes de prise de décisions nettement améliorés dans bon nombre de pays de la sous-région. C'est ainsi que le Maroc a pris des mesures positives pour améliorer ses organes législatifs et exécutifs. Au début des années 90, la Constitution a été amendée, ce qui a permis la création d'un Parlement bicaméral qui comprend une Chambre haute ou Chambre des conseillers et une Chambre basse ou Chambre des représentants.

6. Les réformes dans le secteur financier font également l'objet d'un grand intérêt. Le Maroc a récemment signalé une augmentation significative des entrées des devises, fruit de la vente d'une licence de téléphonie mobile et de la privatisation partielle de sociétés publiques, y compris les sociétés de télécommunication et de tabac. Toutefois, le pays reste confronté à d'énormes défis à long terme, notamment l'adaptation de l'économie à un commerce plus libre avec l'Union européenne (UE) et d'autres pays occidentaux, l'amélioration de l'éducation et la mise en place de mesures visant à attirer les investissements étrangers nécessaires pour stimuler l'emploi et rehausser le niveau de vie.

7. Depuis le milieu des années 80, les pays arabes, dont l'Égypte, ont été frappés par des crises politiques et économiques qui ont eu un effet sur le développement économique et social ainsi que sur la stabilité interne. Les deux dernières décennies ont été marquées par une série de perturbations économiques, sociales et politiques, dont entre autres la baisse du prix du pétrole, la stagnation ou le fléchissement de la croissance économique et la détérioration des conditions de vie de vastes couches de la population. Le marasme économique a obligé le Gouvernement égyptien à entamer des réformes visant à corriger certains des déséquilibres et des distorsions structurels qui faisaient obstacle au développement socioéconomique durable.

8. Les mesures prises par le Gouvernement égyptien ont permis de trouver des solutions aux problèmes cruciaux auxquels faisait face l'économie du pays, notamment des taux de croissance faibles, le peu de stimulation des secteurs productifs du privé et du public et les limites de la création des emplois dues au manque de fonds pour moderniser les communications, améliorer les infrastructures matérielles et se doter de nouvelles technologies. Le problème que connaît l'Égypte est celui de la viabilité des réformes entreprises, étant donné que les mesures sélectives adoptées n'ont ni conduit à une restructuration fondamentale suffisante des systèmes de gestion politique, économique et social, ni réduit la domination de l'État dans la plupart des domaines.

9. Ce n'est qu'au début des années 90 que le Gouvernement a adopté des mesures macroéconomiques et des réformes structurelles globales, afin d'axer l'économie sur les exportations et de la placer sur le chemin d'une croissance élevée. Il est vrai que ces efforts ont créé une stabilité macroéconomique et posé les bases de la libéralisation et de la privatisation de l'économie, mais les progrès vers une économie de marché sont demeurés relativement faibles.

10. Certes la bonne gouvernance s'enracine et suit la bonne direction, mais certains détracteurs soutiennent que les pouvoirs du Président ne sont pas clairement définis. En effet, il a dans tous les domaines une autorité qui rend les institutions politiques trop dépendantes et vulnérables. L'on estime aussi que les rapports entre l'État et le parti au pouvoir ne sont pas bien expliqués. Néanmoins, bon nombre s'accordent sur le fait que l'aspect fondamental de la gouvernance, à savoir la réforme dans le domaine des droits humains, se passe relativement bien, malgré les divers soubresauts politiques.

### **1.3 Le projet africain sur la gouvernance**

11. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été le principal animateur du débat sur la bonne gouvernance, soulignant à maintes occasions le rôle central de la gouvernance dans l'Afrique contemporaine et mettant en évidence les relations d'interdépendance entre la bonne gouvernance et le développement économique durable. S'il est sans doute vrai que l'on peut s'attaquer à la mauvaise gestion et à l'inefficacité en réduisant la taille et le rôle de l'État, la CEA n'en a pas moins soutenu que les États ayant embrassé l'idéal de la démocratie et fait le pari du développement avaient les meilleures chances de favoriser le redressement et le développement de la région. La CEA continue d'ailleurs de souligner que pour inverser la tendance au déclin économique, il fallait des gouvernements engagés et actifs, dotés de capacités renforcées dans le domaine de la formulation des politiques et de la gestion des services essentiels et ne redoutant pas de voir leur action passée au crible, au nom de la responsabilité et de la transparence.

12. Dans le cadre de son engagement renouvelé à mieux servir l'Afrique et en sa qualité d'organisme chef de file pour le volet gouvernance du NEPAD, la CEA a réaffirmé sa détermination à contribuer au renforcement des capacités et de l'efficacité des gouvernements et à consolider les institutions et les pratiques de bonne gouvernance au sein du continent.

13. C'est parce qu'elle a reconnu l'importance de la bonne gouvernance pour le développement économique et social que la CEA a entrepris un ambitieux programme visant à étudier et à mesurer les aspects multiples et complexes de la gouvernance en Afrique. Le projet africain sur la gouvernance a pour but de suivre les progrès que les différents pays accomplissent sur la voie du renforcement des valeurs démocratiques et de la gouvernance. Ce projet, qui vient compléter les efforts des gouvernements, se veut une tentative de forger un consensus, au sein de la vaste palette de parties prenantes, sur les méthodes à employer pour améliorer la bonne gouvernance sur le continent.

14. Depuis l'adoption du projet africain sur la gouvernance en 2001, celui-ci a été lancé dans deux pays, l'Égypte et le Maroc, sur les sept que couvre le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique du Nord.

### **1.4 Conclusions tirées des rapports nationaux**

15. Les conclusions communes à bon nombre des rapports nationaux sont les suivantes :

- S'efforcer d'arriver à une compréhension commune de la gouvernance ;
- Promouvoir la représentation et la participation transparentes et effectives des partis politiques, de la société civile, du secteur privé et de toutes les couches de la société, y compris les jeunes et les femmes ;

- Veiller à l'efficacité des institutions, y compris par la création d'organismes de surveillance afin d'assurer la transparence dans la gouvernance économique et politique et dans la bonne gestion des entreprises ;
- Évaluer l'effet des réformes économiques actuelles, y compris les PAS, sur les processus, mécanismes et politiques de gouvernance.

16. La notion de bonne gouvernance est désormais envisagée du point de vue non pas technocratique mais politique. L'indice de gouvernance est devenu un sujet de préoccupation en tant qu'outil pour atteindre des résultats mesurables et tangibles, porteur d'un message aux gouvernements et à la société.

17. En ce qui concerne la transparence et la représentation, les rapports des pays font état de préoccupations sur les points suivants :

- L'équilibre des pouvoirs au sein des différentes institutions et dans la pratique ;
- Les relations entre le parti au pouvoir et l'État ;
- Le financement équitable des partis politiques et leur accès égal aux ressources publiques ;
- La liberté d'association, le rôle de la société civile et les influences extérieures ;
- La participation des jeunes et l'équilibre entre les sexes ;
- Le rôle des cadres militaires ;
- Le rôle du pouvoir judiciaire en termes d'efficacité, de police et d'exécution des décisions judiciaires.

18. D'autres préoccupations exprimées dans les rapports des pays ont trait aux questions de centralisation et de décentralisation, ainsi qu'à d'autres systèmes connexes tels que les collectivités locales et le fédéralisme.

19. Les rapports des pays doivent beaucoup plus mettre en évidence l'effet des différentes réformes économiques entreprises dans les sous-régions. Il s'agit aussi bien des réformes mises en place dans les pays telles que les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), que celles incitées de l'extérieur, comme les PAS ; les politiques monétaires ; les systèmes bancaires et d'imposition ; la promotion des investissements, y compris des mesures de stimulation de la création des entreprises et de la compétitivité ; et les mesures actuelles contre la corruption.

20. Les exposés sur les points de vue de la sous-région sur la gouvernance et les travaux de groupe sur cette question ont été supprimés. Le nombre de pays participants et de représentants de la Corne de l'Afrique était trop faible pour permettre d'organiser de véritables groupes de travail. Néanmoins, l'équipe a inclus un bref débat sur les points de vue de l'Afrique du Nord, synthèse de larges échanges de vues sur la gouvernance et d'autres questions concernant le continent.

## DEUXIÈME PARTIE

### POINTS DE VUE DE L'AFRIQUE DU NORD SUR LA GOUVERNANCE

#### 2.1 Consultation sous-régionale

21. La CEA, la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Union africaine (UA) ont conjointement organisé l'atelier préparatoire au quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV) pour les pays de l'Afrique du Nord et de la Corne de l'Afrique. Cet atelier sur la gouvernance pour une Afrique en marche, qui s'est tenu les 9 et 10 décembre 2003 au Caire, avait pour objectifs de recenser les défis liés à la bonne gouvernance au niveau sous-régional et de déterminer la voie à suivre. Il a rassemblé des responsables gouvernementaux et des représentants de la société civile, des média et des milieux universitaires d'Algérie, de Djibouti, d'Égypte, d'Éthiopie, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Mauritanie, du Maroc, de Somalie, du Soudan et de la Tunisie.

22. En Égypte, le processus de développement a été marqué sur le plan économique, politique et social par plusieurs mesures prises par le Gouvernement. Des résultats ont été obtenus, bien qu'à des rythmes très différents. Le programme socio-économique a été l'objet de beaucoup d'efforts visant à faire face au taux élevé de la croissance démographique et à ses effets négatifs sur le développement. Un certain nombre de mesures visant à réduire le niveau de la pauvreté, l'accent étant placé sur la santé et l'éducation, ont été un grand succès.

23. Concernant les indicateurs macroéconomiques, la satisfaction a été profonde à la suite du lancement du programme de stabilisation en 1991. Le programme des réformes a permis de réduire les déséquilibres macroéconomiques et de créer les conditions favorables à une croissance durable, améliorant ainsi l'environnement économique. Au début des années 90, le cadre juridique, réglementaire et institutionnel s'est progressivement renforcé.

24. Des progrès similaires ont été observés dans le domaine politique. Étant donné la modicité des ressources dont disposent l'État et l'économie en général, il est difficile de relever tous les défis en même temps. En résumé, l'on peut affirmer sans risque de se tromper qu'il y a eu des améliorations et des réalisations dans tous les domaines, mais particulièrement sur le plan socioéconomique. Toutefois, les acquis peuvent sembler moindres dans certains cas en raison de la forte croissance démographique qui compromet les résultats.

25. La gouvernance, en particulier au sens des interactions entre les gouvernements et les citoyens ou les groupes de la société civile en vue de la promotion du bien-être social et économique, est généralement faible en Afrique du Nord, comparativement à d'autres parties du monde ayant un niveau de développement économique similaire. Selon certains experts, la bonne gouvernance repose sur les deux valeurs que sont l'intégration et l'obligation redditionnelle. Lorsque celles-ci ne sont pas garanties, la croissance économique et le développement humain sont affaiblis. Les femmes et les hommes de la sous-région de l'Afrique du Nord vivent des moments de grandes attentes et de défis économiques croissants. L'écart entre les réalisations au niveau social et les aspirations des populations met le développement en péril dans la sous-région.

26. De par sa Constitution, l'Égypte est une république démocratique basée sur un système multipartite. Néanmoins, beaucoup de réformes y sont nécessaires pour que les institutions deviennent efficaces et favorisent la bonne gouvernance. L'on a noté des progrès dans différents domaines tels que les droits humains, le processus électoral, le fonctionnement du corps législatif et les procédures judiciaires.

27. Les indicateurs macroéconomiques de l'Égypte ont commencé à virer au rouge au milieu de l'année 1997, à l'épreuve des chocs extérieurs. Cette évolution s'est traduite par le ralentissement de la croissance économique, la détérioration du solde extérieur, l'augmentation du déficit budgétaire, la baisse des réserves en devises, la détérioration des termes de l'échange et l'incompatibilité des mesures relatives au taux de change d'une part et au taux d'intérêt d'autre part. Malgré les améliorations survenues vers la fin de la décennie, d'autres mesures seront probablement nécessaires pour restaurer la confiance au sein des milieux d'affaires.

28. Le Maroc a entrepris l'un des meilleurs programmes de développement humain et de libéralisation politique dans les sous-régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Depuis les années 70, le revenu national brut par tête d'habitant a plus que doublé, passant de 550 à 1190 dollars. L'espérance de vie moyenne quant à elle est passée de 55 ans en 1970 à 68 ans en 2001. Pendant la même période, le nombre moyen de naissances par femme a connu une baisse brutale de 6,3 à 2,8 alors que le nombre d'enfants mourant avant l'âge d'un an diminuait de 115 à 39 (pour 1000 naissances vivantes). Au cours des 30 dernières années, le secteur de l'éducation a connu des avancées substantielles, dont une augmentation de 47 à 78%, dès l'an 2000, des effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire.

29. L'incidence élevée de la pauvreté constitue l'un des plus grands défis auxquels est confronté le Maroc. Bien qu'elle ait reculé de 21 à 13% au cours de la période 1984-1992, la pauvreté est remontée à 19% dès l'an 2000 pour les 29 millions d'habitants que compte le pays. Cette situation était due en grande partie à la faible croissance de l'économie et plus particulièrement à la quasi-stagnation des recettes agricoles. Malgré les efforts déployés pour améliorer la condition de la femme, les indicateurs sexospécifiques sont loin d'être égaux. La disparité est surtout saisissante dans les zones rurales, où 75% des femmes sont analphabètes et seulement 47% des filles sont inscrites dans les écoles primaires. La situation est meilleure dans les zones urbaines, où les chiffres sont de 23% d'analphabètes chez les femmes et de 83% de taux de scolarisation des filles.

## **2.2 Les défis de la gouvernance et la voie à suivre**

### **(a) Gouvernance politique**

30. Quoique la démocratie universelle et la bonne gouvernance soient multiformes, il convient de laisser les pays adopter les approches convenant à leur situation spécifique. Les approches peuvent varier du multipartisme à la démocratie directe par le biais des consultations communautaires et de la participation des populations sur une base individuelle, comme cela est déjà le cas dans certains pays de la sous-région.

31. L'équilibre des pouvoirs est un élément de base de la démocratie et il est inscrit dans les constitutions. Néanmoins, il y a souvent une différence entre la loi et la pratique. La solution à cette situation ne peut venir que de la volonté politique, de la confiance entre les dirigeants et les citoyens, de solides mesures et mécanismes de coercition, ainsi que d'un contrôle effectif par le pouvoir législatif.

32. L'efficacité du pluralisme passe par la mise en place d'un environnement propice qui comprendrait :
- L'accès équitable aux ressources publiques pour tous les partis ;
  - Le respect des droits humains et civiques, ainsi que des garanties constitutionnelles de liberté d'expression et d'association, et la mobilisation effective des populations ;
  - La promotion de la démocratie et de l'état de droit, qui devraient être profondément ancrés dans la culture et les comportements grâce à des programmes éducatifs efficaces pour la population dans son ensemble et les agents du maintien de l'ordre en particulier.
33. La société civile a un rôle très important à jouer dans la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance. Ce rôle est mieux perçu dans un contexte de démocratie réelle tenant compte des droits humains et civiques.
34. Il est nécessaire de créer les conditions requises pour l'équilibre entre les sexes et la participation effective des jeunes. Cela est possible par le biais, entre autres dispositions, de la discrimination positive, de l'affectation de ressources en tenant compte de l'égalité des sexes dans l'établissement des budgets et de programmes éducatifs spéciaux.
35. Le rôle des militaires ne doit pas avoir un effet négatif sur la démocratie et la bonne gouvernance. Il doit être défini et les responsabilités collectives et leurs limites clairement déterminées.
36. La liberté de la presse et des autres médias a besoin d'être garantie et la formation des journalistes favorisée. L'État devrait soutenir les médias privés par ces mesures et d'autres dispositions. L'accès égal des partis politiques à la presse et aux autres médias doit être garantie.

### *Décentralisation*

37. Les participants ont insisté sur la nécessité de la décentralisation, de la déconcentration et de la délégation de pouvoirs, compte tenu des exigences du développement communautaire et des besoins des collectivités locales, tant en ville qu'en campagne.
38. Là où les différences ethniques et régionales exigent le transfert de pouvoirs aux entités nationales, il faudrait envisager de recourir au fédéralisme, compte tenu des points suivants :
- La décentralisation et la gestion des affaires publiques au niveau local ne peuvent être efficaces qu'avec la pleine participation des populations ;
  - Pour que la participation soit effective, des programmes concernant l'alphabétisation, l'éducation et le renforcement des capacités d'organisation doivent être activement menés ;
  - A cet effet, il faut élaborer des programmes spéciaux et les mettre en œuvre.

## **b) Efficacité des institutions**

39. L'efficacité des institutions doit se mesurer par rapport aux objectifs et tâches assignés. Cette évaluation au regard d'objectifs convenus tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est une approche qui mérite d'être examinée.

### *Organes législatifs*

40. La représentation effective au sein du parlement nécessite des partis dotés de capacités, ainsi que les ressources humaines et infrastructures appropriées. Cela passe par l'instruction, l'éducation, la garantie et le respect des droits civiques, l'immunité des membres des organes législatifs et par la mise à la disposition des représentants des populations de services d'appui adéquats.

41. Les parlements et leurs commissions spécialisées devraient effectivement jouer leur rôle de contrôleurs des activités gouvernementales en procédant périodiquement à des enquêtes, évaluations, auditions, etc.

### *Appareil judiciaire*

42. Les participants ont déploré le manque d'efficacité de l'appareil judiciaire. Dans certains cas, cette situation est due, entre autres raisons, à l'absence des capacités techniques et à la corruption. La faiblesse des mécanismes d'exécution des décisions judiciaires a également été notée. Les participants ont par conséquent invité les gouvernements à promouvoir:

- La formation des juges et des avocats ;
- L'adoption de mesures incitatives visant à protéger le corps judiciaire de la corruption, notamment des primes d'encouragement.

43. Les institutions de contrôle efficaces à mettre en place comprennent :

- Les organes législatifs ;
- Les organes de vérification et de contrôle ;
- Les services de médiateurs.

44. A cet égard, l'État devrait garantir l'immunité des membres de ces institutions et leur faciliter la tâche par l'exécution systématique des sanctions. Il faudrait aussi mettre au point des programmes de renforcement des capacités, afin de consolider ces institutions.

## **(c) Gouvernance économique et bonne gestion des entreprises**

45. Il convient d'examiner la gouvernance économique et la bonne gestion des entreprises dans la sous-région au regard des réformes passées et en cours, y compris les PAS imposés de l'extérieur et les récents DSRP. Certaines de ces réformes n'ont pas pleinement pris en compte les spécificités nationales et pourraient ne pas atteindre les objectifs qui ont justifié leur adoption. Pourtant, elles déterminent la gouvernance économique dans la plupart des pays. Elles devraient par conséquent faire l'objet d'une profonde analyse

visant à établir leur pertinence pour la recherche de solutions aux problèmes socioéconomiques de l'Afrique et la nécessité d'une transformation économique au sein du continent.

46. On ne pourrait davantage insister sur la nécessité de la transformation de l'économie par des politiques macroéconomiques et des stratégies et programmes de développement sectoriels adaptés. La gestion des finances publiques, y compris le ciblage des dépenses et le contrôle budgétaire, doit être assurée par le biais des mécanismes appropriés. Il convient de renforcer les capacités à cet effet.

47. Parmi les principaux défis que doivent relever les pays de l'Afrique du Nord, il y a l'instauration de systèmes fiscaux efficaces et équitables et la mise en place de mécanismes efficaces de mobilisation et de collecte des ressources. Certains pays comme le Maroc ont déjà engagé des changements d'envergure. D'autres peuvent tirer avantage de son expérience.

48. Il faut prendre des mesures pour encourager l'entrepreneuriat, notamment le développement des infrastructures, les incitations fiscales, la formation ainsi que l'accès au crédit pour les entrepreneurs grâce à des systèmes bancaires efficaces, la promotion des investissements et des exportations. Le processus de privatisation doit tenir compte de la transparence, de l'efficacité économique et de la nécessité de préserver les emplois et les capacités de production grâce, entre autres possibilités, aux activités dérivées de la restructuration des entreprises publiques.

49. Des mesures et mécanismes de lutte contre la corruption doivent être adoptés et effectivement mis en oeuvre sans discrimination aucune.

50. Les gouvernements des pays de l'Afrique du Nord sont invités à mettre l'accent sur l'intégration régionale comme aspect de la bonne gouvernance, dans la mesure où elle joue un rôle important dans les domaines suivants :

- Prévention des conflits ;
- Rétablissement de la paix et de la sécurité ;
- Relations commerciales et économiques ;
- Exploitation et utilisation communes des ressources naturelles.

51. A cet effet, les politiques et programmes nationaux doivent être harmonisés avec les initiatives prises au niveau régional. La transparence étant essentielle dans la gouvernance économique, elle doit être de mise à tous les niveaux.

**(d) Gouvernance et technologies de l'information et de la communication (TIC)**

52. Les États membres se doivent de viser les objectifs de l'Initiative de la Société africaine de l'information (AISI), adoptés lors d'ADF I, ainsi que ceux du NEPAD, afin de renforcer les plans nationaux d'information et de communication en privilégiant spécialement l'administration en ligne et l'extension,

notamment au niveau communautaire, de l'utilisation des TIC de façon à combler l'écart numérique parmi les citoyens et les communautés et à garantir la participation de tous.

53. Les TIC devraient permettre aux groupes désavantagés de vaincre les obstacles sociaux et de tirer profit des ouvertures existantes. A cette fin, la CEA devrait prendre l'initiative d'une étude globale sur les capacités humaines, institutionnelles et infrastructurelles disponibles au niveau des institutions nationales et sous-régionales chargées des questions de gouvernance, créer des bases de données et diffuser les informations.

54. La CEA devrait également contribuer à améliorer les systèmes statistiques nationaux et à diffuser les données et informations socioéconomiques sans lesquelles l'analyse et la bonne gestion de l'économie ne sont pas possibles.

55. Il convient de rendre hommage à la CEA parce qu'elle offre, par le biais d'ADF IV, une occasion de débattre les questions de gouvernance et de procéder à un échange de données d'expérience. Les participants à l'atelier ont souligné la nécessité de poursuivre cette expérience au-delà d'ADF IV, étant donné que la gouvernance est un processus. Les résultats de l'atelier et d'autres initiatives du même genre feront l'objet d'une large diffusion auprès des décideurs à tous les niveaux, par les canaux appropriés.

## **TROISIÈME PARTIE**

### **3.1 CONCLUSION**

56. Il est certes difficile de tirer une conclusion appropriée sur l'état de la gouvernance dans la sous-région de l'Afrique du Nord en se limitant uniquement aux rapports de deux pays, mais il semble évident que les pays de cette sous-région partagent des expériences on ne peut plus communes dans les domaines culturel, économique et politique. La situation en Égypte et au Maroc donne une idée des conditions qui prévalent dans le reste de la sous-région. Il faut souligner que cela ne remplace aucunement une étude rigoureuse de la gouvernance dans chacun des sept pays concernés. C'est pour cette raison que la CEA se prépare à étendre l'étude à d'autres pays de la sous-région au titre de la prochaine phase du projet.



**ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION**



<b>Question/Problème</b> (quelles sont les réoccupations majeures dans chacun des principaux domaines suivants)	<b>Recommandation</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Intervenants</b>	<b>Ressources</b>
Gouvernance politique	L'équilibre des pouvoirs est un élément fondamental de la démocratie et il est inscrit dans toutes les constitutions. Néanmoins, il y a souvent une différence entre la loi et la pratique	La volonté politique, la confiance entre dirigeants et citoyens, des mesures et mécanismes rigoureux de coercition, ainsi qu'un contrôle efficace de la part du pouvoir législatif devraient remédier à cette situation	Approche multisectorielle	
	Le rôle des militaires au sein du gouvernement ne devrait pas avoir un effet négatif sur la démocratie et la bonne gouvernance	Le rôle des militaires devrait être défini et les responsabilités collectives et leurs limites clairement déterminées	Le législatif et les autres organes publics de contrôle ; la société civile et les groupes de soutien	
	La liberté de la presse et des autres médias a besoin d'être garantie et la formation des journalistes favorisée	L'État devrait soutenir les médias privés par ces mesures et d'autres dispositions. Les organes de surveillance doivent demeurer vigilants	Approche multisectorielle	
Efficacité des institutions	La décentralisation, la déconcentration et la délégation des pouvoirs doivent être mises en oeuvre	L'approche devrait tenir compte des exigences du développement communautaire et des besoins des collectivités locales en ville comme en campagne	Approche multisectorielle	

	<b>Recommandation</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Intervenants</b>	<b>Ressources</b>
Efficacité des institutions	La représentation effective au sein du parlement nécessite des partis dotés de capacités ainsi que les ressources humaines et les infrastructures appropriées	Cela est possible par l'instruction, l'éducation, la garantie et le respect des droits civiques, l'immunité des membres des organes législatifs et par la mise à la disposition des représentants des populations de services d'appui adéquats	Approche multisectorielle	
	Formation des juges et des avocats ; et adoption de mesures visant à protéger le corps judiciaire de la corruption	Par le biais d'incitations, y compris des primes d'encouragement	Approche multisectorielle	

	<b>Recommandation</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Intervenant</b>	<b>Ressources</b>
Gouvernance économique et bonne gestion des entreprises	La bonne gestion des finances publiques, y compris le ciblage des dépenses et le contrôle budgétaire, doit être assurée	Par le biais des mécanismes appropriés. Renforcer les capacités à cet effet	Approche multisectorielle	
	Prendre des mesures pour encourager l'entrepreneuriat, notamment le développement des infrastructures, les incitations fiscales, la formation et l'accès au crédit pour les entrepreneurs	Par des systèmes bancaires efficaces et la promotion des investissements et des exportations	Approche multisectorielle	

	Les participants ont invité les gouvernements à mettre l'accent sur l'intégration régionale comme aspect de la bonne gouvernance	Prévention des conflits Rétablissement de la paix et de la sécurité ; Relations commerciales et économiques ; et exploitation et utilisation communes des ressources naturelles	Approche multisectorielle	
Gouvernance et technologies de l'information et de la communication (TIC)	Les participants ont invité les États membres à viser les objectifs de l'Initiative de la Société africaine de l'information (AISI) adoptés lors d'ADF I, ainsi que ceux du NEPAD	Renforcer les plans nationaux d'information et de communication en privilégiant l'administration en ligne et l'extension, notamment au niveau communautaire, de l'utilisation des TIC afin de combler l'écart numérique entre les citoyens et les communautés et de garantir la participation de tous.	Approche multisectorielle	

